

Version du 12 mai 2025

**POLITIQUE DE DOXAMED S.A.S.U. EN MATIERE
DE DROITS DE L'HOMME ET DE DROITS DES SALAIRES**

DOXAMED respecte les Droits de l'Homme et les Droits des Salariés tels que définis dans la législation française et plus largement dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

La présente politique de DOXAMED en matière de Droits de l'Homme et de Droit des Salariés (ci-après la « **Politique** ») s'applique à tous les collaborateurs de DOXAMED, quel que soit leur statut et leur catégorie de contrat (ex : salariés permanents ou temporaires, stagiaires, mandataires sociaux, etc.).

Pour illustrer son engagement, DOXAMED s'engage sur les thèmes suivants :

1. Travail forcé - Travail des enfants

A. Principes :

- DOXAMED s'engage à ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants, conformément aux réglementations françaises et internationales applicables.
- DOXAMED s'engage à n'employer que des personnes ayant un contrat de travail en conformité avec la loi française, notamment en ce qui concerne les horaires, les temps de repos et les salaires.
- DOXAMED favorise toujours en premier lieu et dans la mesure du possible des contrats de travail à durée indéterminée, pour lutter contre la précarité de l'emploi.
- DOXAMED recrute en priorité localement pour réduire la précarité de l'emploi sur ses territoires.
- DOXAMED s'engage à faire bénéficier ses collaborateurs d'avantages sociaux et d'un salaire assurant un niveau de vie décent, conformément à la législation.
- Chaque collaborateur bénéficie d'un bilan annuel au cours duquel ses performances et sa situation sont évaluées.

B. Mesures :

- DOXAMED s'engage à continuer à respecter les Droits de l'Homme et les Droits des Salariés tels que définis dans la législation française ainsi que dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.
- Notamment, tout collaborateur de DOXAMED signe un contrat de travail à son embauche au contenu conforme à la législation et à la convention collective applicables.

2. Non-discrimination - Harcèlement

A. Principes :

- DOXAMED s'interdit toute conduite contraire à la dignité d'une personne et toute forme de harcèlement.
- DOXAMED ne pratique ni ne tolère aucune discrimination sur la base du sexe, de l'âge, de l'origine, des opinions politiques, des activités syndicales, de la religion, du handicap ou tout autre facteur, et à tout moment de la vie de ses salariés : recrutement, évaluation, promotion, formation et conditions salariales. Les relations managériales quotidiennes respectent ce principe de non-discrimination.
- DOXAMED est particulièrement attentif au respect et à l'égalité des femmes et des hommes dans l'entreprise. DOXAMED encourage l'écoute et le dialogue à tous les niveaux hiérarchiques, et la promotion des femmes vers des fonctions managériales.

B. Mesures :

- DOXAMED respecte la politique sur la non-discrimination/harcèlement dans la vie quotidienne de l'entreprise.
- DOXAMED interdit toutes formes de violences sexistes et sexuelles au sein de son entreprise.
- DOXAMED forme ses collaborateurs et fait de la prévention sur les risques d'incivilités et de violences avec les autres collaborateurs ou avec les tiers.
- DOXAMED forme et sensibilise tous ses collaborateurs à l'inclusivité et la diversité.
- Les critères d'évaluation annuelle des collaborateurs de DOXAMED sont basés sur la performance individuelle, et l'adéquation aux valeurs de l'entreprise, et uniquement sur ces critères qui sont connus de tous et qui ne sont pas influencés par le sexe, l'âge, l'origine, les opinions politiques, les activités syndicales, la religion, le handicap ou tout autre facteur propre au collaborateur.

c. Plan d'actions 2025-2026 :

- Former 100% des nouveaux embauchés sur la non-discrimination/harcèlement dans la vie quotidienne de l'entreprise.
- Afficher dans les locaux la procédure à suivre en cas de constatation de discrimination ou de harcèlement.

3. Diversité - Inclusion

A. Principes :

- DOXAMED refuse toute forme de discrimination basée sur l'origine ethnique d'une personne, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap et toutes autres formes de différences, en interne comme en externe.
- DOXAMED s'engage à traiter tous ses collaborateurs de façon équitable qu'ils travaillent temporairement, à temps partiel ou à temps plein.
- DOXAMED s'engage à mettre en œuvre les moyens pour garantir l'adaptation et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap.

B. Mesures :

- DOXAMED ouvre son recrutement aux jeunes diplômés sans expérience, et agit en ce sens pour l'égalité des chances même des moins expérimentés.
- Les nouveaux locaux santé aménagés par DOXAMED sur ses sites opérationnels sont systématiquement rendus accessibles pour les personnes en situation de handicap.

C. Plan d'actions 2025-2026 :

- DOXAMED veut favoriser l'emploi des personnes handicapées *via* l'utilisation de prestataires faisant travailler des personnes en situation de handicap.

4. Santé - Sécurité

A. Principes :

- DOXAMED déploie tous ses efforts conformément à la législation pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs.
- DOXAMED s'engage à proposer à tous les employés un environnement de travail sûr.

B. Mesures :

- Tous les collaborateurs de DOXAMED sont couverts par une mutuelle complémentaire.
- Tous les collaborateurs de DOXAMED bénéficient de jours de congés et de temps de repos journaliers/hebdomadaires conformément à la législation.
- DOXAMED s'assure que chaque collaborateur ait un espace de travail adapté (place assise au bureau et matériel adapté).
- Dans le cas de manipulation de produits dangereux (piqûres, produits nettoyants, etc.) les collaborateurs ont à disposition des équipements de protections (gants, blouse, etc.).
- Une trousse médicale est disponible dans les locaux pour faire face aux premiers secours.

5. Bien-être des Collaborateurs

A. Principes :

- DOXAMED a été fondée en mars 2020, au tout début de la crise sanitaire, afin de permettre à chacun d'accéder aux soins. Depuis, l'entreprise œuvre pour améliorer les conditions de vie des personnes et s'engage notamment auprès de ses collaborateurs à favoriser leur bien-être au travail.
- Par son mode de fonctionnement, sa taille et les valeurs de la société, DOXAMED s'engage à avoir un système de management sur mesure pour l'ensemble de ses collaborateurs.

B. Mesures :

- DOXAMED dédie de l'espace et du temps dans ses bureaux pour des moments de convivialité, de partage et de détente.
- Du café et des paniers de fruits sont mis gratuitement à disposition de l'ensemble des collaborateurs dans les locaux.
- Tous les collaborateurs disposent de tickets restaurant d'une valeur de 10€.
- Tous les collaborateurs bénéficient d'une participation de 50% aux frais de transports en commun (pass Navigo).
- DOXAMED met en place tous les ans une enquête annuelle sur la qualité de vie au travail auprès de tous les collaborateurs, administrée par Great Place To Work® France.

C. Plan d'actions 2025-2026 :

- Organiser plusieurs fois par an un événement convivial et de partage avec l'ensemble des collaborateurs.

6. Télétravail

A. Principes :

- DOXAMED a mis en place pour le confort et la santé de ses collaborateurs une politique de télétravail.
- Ce temps permet ainsi aux employés de mieux organiser leur vie professionnelle et personnelle.

B. Mesures :

- Tous les collaborateurs de DOXAMED disposent d'un jour de télétravail par semaine.
- La politique de télétravail peut être adaptée en cas de demande d'un collaborateur et sur décision de son *manager*, en vue de mieux organiser sa vie professionnelle et personnelle.

7. Développement des compétences

A. Principes :

- DOXAMED s'engage dans le développement de carrière de tous ses collaborateurs.

B. Mesures :

Pendant toute la durée de leurs carrière, tous les collaborateurs de DOXAMED :

- Reçoivent un parcours et une formation leur permettant une montée en compétences.
- Bénéficient d'un parcours d'intégration (prenant en compte des échanges métiers, des formations et la présentation d'outils informatiques).
- Reçoivent d'une évaluation annuelle de performance, basée sur la performance individuelle et l'adéquation aux valeurs de l'entreprise qui sont des critères connus de tous.

Peuvent bénéficier de la possibilité de suivre des formations (après accord du *manager*) pour développer de nouvelles compétences.

8. Respect de la présente Politique - Désignation d'un Référent Droit de l'Homme et Droit des Salariés

Chaque collaborateur s'engage à respecter la présente Politique.

Pour assurer sa mise en œuvre effective et son bon suivi, DOXAMED a désigné un Référent Droit de l'Homme et Droit des Salariés en la personne de son Directeur des Ressources Humaines.

Chaque collaborateur est invité à contacter le Référent Droit de l'Homme et Droit des Salariés s'il est témoin d'un manquement à la présente Politique ou s'il souhaite partager avec lui des suggestions d'amélioration.

9. Révision de la présente Politique

DOXAMED est susceptible de modifier cette Politique à tout moment afin de l'adapter en particulier aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouveaux standards.

Elle sera en tout état de cause révisée tous les deux ans.

Les collaborateurs seront informés de toute modification de la présente Politique.

Elle est mise à disposition des collaborateurs et consultable sur le *drive* interne de DOXAMED.



Pour DOXAMED SASU
Monsieur Arnaud Molinié,
Président
